

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
VIEUX-BOURG DE NOSTANG
A PARTIR DU LUNDI 11 JUILLET 2022

Maire de NOSTANG,

Vu la loi n°89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la route ;

Vu la demande présentée par l'entreprise EUROVIA- ZA de Kermassonet- KERVIGNAC,

Considérant que, en raison de travaux de réhabilitation des réseaux « eaux usées » du Vieux Bourg, il est nécessaire de neutraliser tout ou partie des rues de ce secteur pour permettre l'exécution du chantier. Les travaux commenceront le 11 juillet 2022 pour se terminer fin octobre. L'entreprise titulaire du marché est la société Eurovia avec un sous-traitant (Vidéo-Injection) pour les travaux de « chemisage » de certaines canalisations,

ARRETE

Article 1 :

A partir du lundi 11 juillet 2022, et pendant toute la durée du chantier concernant les travaux de réhabilitation des réseaux « eaux usées » du Vieux Bourg, les modalités de déviations ou d'alternats de circulation sont définies dans les documents joints (« besoin en arrêté de circulation » et « Plan récapitulatif avec échéancier »). Les périodes y figurant sont mentionnées à titre indicatif, le planning pouvant évoluer durant l'avancement du chantier (intempéries ou aléa de chantier).

Article 2 :

L'accès des usagers et des services de secours vers le Vieux Bourg devra être possible en permanence, soit par la rue de Bois d'Amont, la rue des épices ou le chemin du Ty-Ru. Pour ces deux dernières rues, aucune coupure simultanée ne sera autorisée. Le maître d'ouvrage pourra interrompre le chantier, si c'était le cas. En fonction des travaux, les usagers auront donc accès au Vieux Bourg soit par la rue des épices, soit par le chemin du Ty-Ru, en particulier pour la période du 8 au 19 août 2022 où des travaux de chemisage des canalisations prévus alternativement sur les deux itinéraires.

Article 3 :

Pour la collecte des ordures ménagères, la CCBBO et la COVED ont été prévenues de la mise en place de point de regroupement. Les riverains seront prévenus au fur et à mesure de l'avancement du chantier par l'entreprise titulaire.

Article 4 :

Une partie des places de parking situées rue Paul le Roux (RD 33), au niveau de l'entrée de la cité Ker Hent Coz, pourra être momentanément neutralisée pour les besoins du chantier.

Article 5 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire du chantier et la mise en place des itinéraires de déviation par l'entreprise titulaire qui en aura la maintenance et la responsabilité pendant toute la durée du chantier.

Article 3 :

Monsieur le Chef de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de LANGUIDIC, le service de la Police Municipale Intercommunale et Monsieur le Maire de NOSTANG sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,



Jean-Pierre GOURDEN.

Besoin en arrêté de circulation

1^{ère} phase

-> cité KER HENT COZ

Route barrée du 11-07-2022 au 04-08-2022

-> la D33 (entre place de l'Eglise et bataillon Ffi)

Route barrée du 25 au 29 juillet 2022

Alternat par feux + stationnement interdit du 11-07-2022 au 19-08-2022

-> Rue des Epices

Chaussée rétrécie du 11-07-2022 au 4-08-2022 (Préparation chemisage)

Route barrée du 08-08-2022 au 19-08-2022 (chemisage)

-> Chemin de Ty Ru + Résidence Kreis Ker

Chaussée rétrécie du 11-07-2022 au 4-08-2022 (Préparation chemisage)

Route barrée du 08-08-2022 au 19-08-2022 (chemisage)

-> Rue du Vieux Bourg

Chaussée rétrécie du 11-07-2022 au 4-08-2022 (Sondages)

-> Rue du Bois d'Amont

Route barrée du 11-07-2022 au 05-08-2022 (reprise réseau + 2 regards PP)

2^{ème} phase

->Chemin du Ty Ru

Route barrée du 29-08-2022 au 09-09-2022

Avec une déviation par la rue du Lavoir jusqu'au 07-09-2022 puis par la rue des Epices.

-> Rue du Lavoir

Route barrée du 12-09-2022 au 16-09-2022

-> Chemin de Pont Koh + Rue du vieux Bourg

Route barrée du 12-09-2022 au 21-10-2022

— du 11-07-22 au 04-08-2022
 — du 29-08-22 au 09-09-2022
 — du 12-09-22 au 16-09-2022
 — du 14-09-2021 au 21-10-2021
 — du 08-08-2022 au 28-08-2022

